



La libéralisation commerciale est-elle toujours bénéfique ? Leçons apprises de la transmission de la réduction des tarifs sur les prix domestiques en Tunisie

Leila BAGHDADI



Leila Baghdadi est universitaire. Ses principaux centres d'intérêt sont le commerce international, l'immigration et le marché du travail.

Les points de vue présentés sont ceux des auteurs et ne représentent aucunement ceux de NABES Intl.

Messages Clés :

1. La réduction tarifaire suite à la libéralisation commerciale diminue les prix locaux en Tunisie de seulement 10%.
2. La raison principale est le manque de compétitivité dû à la forte concentration de pouvoir de marché aux mains de quelques entreprises.
3. La Tunisie a besoin d'avoir une économie plus concurrentielle pour profiter de la réduction des barrières douanières et augmenter le bien-être des consommateurs

Le débat en cours sur l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) est divisé en Tunisie, comme c'est souvent le cas des accords commerciaux. Les défenseurs de ces accords citent les avantages de la libéralisation des échanges tels que l'amélioration de la concurrence et de la qualité de production, l'accès à des produits de meilleure qualité et d'une plus grande variété sur le marché local. Un autre argument de taille souvent mis en avant est la baisse des prix des produits de consommation. En effet, la diminution des tarifs, négocié dans le cadre des accords commerciaux, va réduire les prix locaux et augmenter naturellement le bien être des consommateurs.

Les opposants rétorquent que ces gains ne peuvent être réalisés en présence de marchés faiblement concurrentiels et d'une forte réglementation de l'Etat (contrôle des prix, etc.). L'argument de diminution des prix locaux via la réduction tarifaire est remis en cause dans ce cas. En effet, s'il y a des barrières à l'entrée dans certains marchés, la réduction tarifaire ne bénéficiera qu'aux entreprises qui opèrent déjà dans ce secteur. Ces entreprises, ayant ainsi un pouvoir de marché important, sont capables de fixer des prix élevés tout en profitant de la réduction tarifaire, augmentant ainsi leurs profits.

A l'appui de leur étude, Baghdadi, Martinez-Zarzozo et Kruse (2016) montrent que cette transmission tarifaire en Tunisie est de l'ordre de 10% en moyenne pour la période 2000-2008. Elle est faible comparée aux transmissions tarifaires réalisées dans d'autres pays en développement. L'étude montre que cette faiblesse de transmission tarifaire aux produits locaux tunisiens est due essentiellement à la forte concentration du pouvoir de marché aux mains de quelques

entreprises. Cette défaillance des marchés ne permet pas aux consommateurs de bénéficier des politiques de libéralisation commerciale.

Contexte

Au cours des deux dernières décennies, la Tunisie a intensifié sa participation dans les accords internationaux comme la Grande Zone Arabe de Libre-Echange (GZAL), les accords Euromed et l'accord de libre échange avec la Turquie. La Tunisie s'est aussi engagée dans un processus de libéralisation unilatérale de son commerce extérieur. L'objectif principal de ces politiques de libéralisation du commerce est de faciliter l'accès au marché et ainsi augmenter les échanges et sa participation dans le réseau de production mondiale afin de réduire la pauvreté et augmenter le bien-être des Tunisiens.

Ces vingt dernières années, la Tunisie a diversifié son économie en mettant l'accent sur des produits spécifiques issus de l'agriculture (l'huile d'olive, les dattes et plusieurs autres fruits et végétaux organiques), les industries manufacturières, le tourisme, et les secteurs miniers et énergétiques. Malgré le fait que le tarif moyen a été réduit, il demeure relativement élevé. Par exemple, le tarif moyen NPF (Nation la Plus favorisée) pour les produits manufacturés a été réduit; Il est passé de 19% en 2006 à 12% en 2013 (Ces mêmes tarifs pour les produits agricoles sont passés de 54% en 2006 à 19% en 2013). Les droits appliqués « NPF » sont les droits appliqués par une nation à tous ses partenaires commerciaux membres de l'OMC, sans discrimination et sans traitement préférentiel, pour un produit similaire, en application de la clause de la Nation la plus favorisée du GATT. Malgré ces importantes réductions des barrières tarifaires, on remarque que les barrières non-tarifaires subsistent toujours et qu'elles ont augmentées.

Dans une économie de libre marché, la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires augmente la compétitivité au niveau international et aura un impact positif en entraînant une baisse des prix. Cette réduction pourra à son tour augmenter le pouvoir d'achat, la consommation et le bien-être des consommateurs. En même temps, l'augmentation de la compétition étrangère pourra porter préjudice aux producteurs tunisiens qui seront remplacés par des compagnies étrangères plus productives. Celles-ci pourront exporter et vendre leurs produits à des prix plus bas, ce qui va forcément entraîner des pertes pour les producteurs tunisiens et des pertes globales en bien-être social. Il est ainsi essentiel d'étudier l'effet des changements aux niveaux des prix internationaux avec et sans les barrières au commerce et leur impact sur les prix intérieurs pour pouvoir donner des recommandations adéquates au marché Tunisien.

Les causes de la faiblesse de la transmission tarifaire aux prix domestiques

Une évaluation de la transmission des prix internationaux aux prix intérieurs en Tunisie durant la période 2000-2008 a été faite par Baghdadi, Martinez-Zarzo et Kruse (2016). Les résultats obtenus en estimant un modèle économétrique utilisant des données de panel montrent que des réductions des droits de douane appliqués effectifs par produit ne se répercutent pas complètement sur les prix locaux. Les droits de douane appliqués effectifs sont les droits réellement appliqués. Ce sont également les droits de douanes les plus faibles existants pour un produit. Le droit appliqué effectif peut correspondre à un tarif préférentiel si ce dernier est disponible pour un produit. Dans le cas contraire, le tarif NPF est utilisé. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer la faible transmission tarifaire aux prix. Une des causes est la forte réglementation

de l'Etat Tunisien des prix via la mise en place de subventions sur les biens de consommation et le contrôle des prix pour une partie des biens de première nécessité tels que le grain, le lait, la viande, l'huile et quelques végétaux.

Ensuite, les prix qui seront imposés aux ménages (prix de détail) sont souvent affectés par les intermédiaires, la disponibilité de substituts locaux et le coût de transport. Ces facteurs entraînent une transmission imparfaite des prix ce qui peut générer d'importantes différences entre les prix de détail et les prix aux frontières. Il est important de noter que la transmission des prix dépend de la part de marché de la production et (ou) consommation d'un bien. Si un pays est un grand producteur (ou) consommateur d'un produit, ce pays possède le pouvoir de faire varier son prix à l'international. La Tunisie étant considérée comme étant un « petit » pays, ceci ne devrait pas être le cas pour une majorité de produits. La rapidité d'ajustement est une autre donnée très importante à prendre en considération. La Banque Mondiale estime à 3 à 6 mois le temps nécessaire pour que le changement des prix internationaux des biens se transmette aux prix domestiques pour les pays en voie de développement. Cette répercussion incomplète pourrait aussi être liée aux barrières frontalières (bureaucratie, documentation, etc.) qui peuvent être réduites par des mesures de facilitation du commerce.

Enfin, cette faiblesse de la transmission peut être due également à une structure de marché très peu concurrentielle. En effet, s'il y a des barrières à l'entrée dans certains secteurs, la réforme tarifaire profitera seulement aux quelques entreprises qui importent les produits concernés. Ces entreprises, jouissant de parts de marchés considérables, sont dans une position qui leur permet de ne pas réduire leurs prix tout en bénéficiant des réductions tarifaires. Si les tarifs réduits concernent des produits finaux importés, les entreprises, ayant par exemple une exclusivité de représentation, sont dans une position

qui leur permet de ne pas réduire les prix de ces produits et de fixer le prix qui maximisera leurs profits. Si les tarifs réduits concernent des produits intermédiaires, la libéralisation commerciale leur permet de diminuer leurs coûts tout en fixant des prix élevés étant donnée leurs positions sur le marché. Il est à noter que 40 à 50% des importations faites par la Tunisie sont des produits intermédiaires qui sont aussi sujets à protection. Dans les deux cas, la libéralisation commerciale profitera seulement à quelques producteurs. De leurs côtés, les consommateurs seront lésés. On peut déduire que le bien être de la société ne s'améliorera pas dans ces conditions.

Les résultats de la recherche menée par Baghdadi, Martinez-Zarzozo et Kruse (2016) mettent en exergue l'effet négatif de la forte concentration du pouvoir de marché dans certains produits sur la transmission tarifaire. La transmission partielle d'environ 10% est moins importante en termes de magnitude que celles estimées pour d'autres pays en voie de développement.

La concentration du pouvoir de marché réduit sensiblement la transmission tarifaire aux prix. Les prix de produits où il y a une forte concentration de marché (mesurée par l'indice de concentration d'Herfindhal) ne diminuent pas quand leurs tarifs sont réduits, bien au contraire, l'effet va dans la direction opposée, les prix augmentent suite à une réforme tarifaire. Ainsi, l'une des raisons de la faiblesse de la transmission tarifaire en Tunisie est la faible concurrence: les entreprises ayant un important pouvoir de marché captent une partie de la réduction tarifaire. Par conséquent, les modifications tarifaires ne pouvaient pas se traduire par des réductions de prix et l'amélioration du bien-être des consommateurs.

Il est aussi important de souligner que les coûts de commerce liés aux coûts de transports se transmettent aux prix locaux d'une façon plus importante que les

tarifs. Cet effet est amoindri quand il s'agit de produits ou les entreprises détiennent une forte concentration de marché.

Recommandations

L'impact des réformes des politiques commerciales sur la pauvreté et l'inégalité est une question importante. La théorie du commerce international montre que la réduction tarifaire diminue les prix locaux.

Dans le cas tunisien, les changements en politique commerciale sont transmis de manière imparfaite aux consommateurs. Plusieurs raisons ont été évoquées telles que la structure peu concurrentielle du marché tunisien avec la présence d'entreprises ayant une grande part de marché, et la présence d'autres coûts liés au commerce ainsi que de mesures non tarifaires

Au vu de cette analyse, plusieurs recommandations peuvent être formulées. Les décideurs tunisiens devraient favoriser la libéralisation en réduisant les

barrières commerciales aux frontières qui empêchent l'adéquation des prix de l'international dans les frontières tunisiennes. Il est aussi important de lier les réformes tarifaires aux politiques concurrentielles du pays. Ainsi, ces dernières doivent être revues en vue d'améliorer la concurrence des marchés. Dans ce cadre, plusieurs conditions doivent être appliquées telle que la libre entrée et sortie de entreprises, la simplification de la réglementation dans certains secteurs, la limitation des cartels et des fusions acquisitions qui renforcent le pouvoir des firmes sur le marché. Similairement, les entreprises publiques privatisées ne doivent pas hériter des privilèges et avantages monopolistiques de leurs statuts antérieurs. Les seuls gagnants dans ce cas sont évidemment les firmes. Par ailleurs, les politiques concurrentielles nationales dans le contexte de libéralisation commerciale ne doivent pas devenir des instruments de protection des entreprises domestiques aux dépens des consommateurs. ■

Les notes de politique économique récentes



Le dynamisme du marché obligataire. Un atout pour la performance bancaire

Note de politique N° 15

Moez LABIDI

Le dynamisme du marché obligataire serait profitable pour les banques tunisiennes. Il offre de nouvelles sources de refinancement et réduit l'asymétrie des échéances au niveau du bilan. De même, il permet d'alléger le coût des opérations de recapitalisation (émission d'obligations convertibles contingentes), et d'améliorer aussi bien les ratios de solvabilité (émissions de titres subordonnés) que les ratios de liquidité (liquidity coverage rate). Enfin, avec l'émergence d'une courbe de rendement, le secteur bancaire modernise sa gestion du risque de taux.



Externalisation des services de l'emploi : Pour une meilleure intermédiation

Note de politique N° 17

Rim BEN AYED MOUELHI

Le renforcement de la tranche d'âge d'activité d'un côté et la faible capacité de l'économie tunisienne à créer des emplois d'un autre ont généré une forte pression au niveau des bureaux d'emplois. Les réalisations des bureaux d'emploi en termes de placements, d'orientation individuelle, d'accompagnement, de suivi et de formation ont été faibles sur les dernières années. Face à ces problèmes de capacité et d'efficacité et à la lumière d'expériences réussies dans plusieurs pays occidentaux, la note préconise l'externalisation de certains services auprès de bureaux d'emplois privés.



Dynamiser la croissance des petites entreprises: Un besoin de dirigeants stratégiques et développeurs

Note de politique N° 16

Rim BEN AYED MOUELHI

L'amélioration du climat des affaires est nécessaire mais pas suffisante pour dynamiser la croissance des petites entreprises. Le profil, la faiblesse des compétences managériales ainsi que le manque de vision des dirigeants sont autant de facteurs défavorisant la croissance des petites entreprises. Cette note montre que le développement du capital humain et social des dirigeants est une priorité à travers l'instauration de programmes de formation continue et d'accompagnement tout au long du cycle de vie des entreprises.



Un régime d'assurance maladie complémentaire qui cible la classe moyenne

Note de politique N° 18

Houyem CHEKKI CHERNI
Mohamed AYADI

Les régimes complémentaires d'assurance maladie pourraient constituer une solution pour répondre aux besoins des ménages de la classe moyenne, qui ont les moyens pour payer de plus importantes contributions en contrepartie d'une assurance santé garantissant de meilleures prestations. L'instauration d'un régime d'assurance maladie complémentaire avec intervention de l'Etat permettrait de procurer à la classe moyenne un remboursement plus généreux des frais de soins tout en gardant constant le budget de la CNAM.

Les notes de politique économique récentes



Glissement du dinar tunisien. L'ancrage du dinar à l'euro serait-il la bonne solution ?

Note de politique N° 19
Moez LABIDI

La forte dépréciation du dinar a suscité un débat sur l'opportunité d'un ancrage de la monnaie tunisienne à l'euro. Or un tel choix sous-estime une réalité à la fois complexe et délicate. D'une part, les préalables ne sont pas réunis (faible niveau des réserves de change, fragilité bancaire, ...) et d'autre part, avec l'avalanche de chocs (productivité, sécurité, élections, crise libyenne, ...) encaissés par l'économie tunisienne depuis le choc de la révolution, la BCT court un risque majeur en adoptant une telle option.



Quand abandon scolaire et pauvreté vont de pair

Note de politique N° 21
Rim BEN AYED MOUELHI
Sonia NACCACHE

Cette note revient sur l'abandon scolaire ; un problème sérieux en Tunisie. En étayant la relation entre la pauvreté et l'abandon scolaire et en soulignant l'importance de l'éducation préscolaire dans la prévention des difficultés de l'apprentissage qui conduisent à l'abandon, nous proposons des recommandations dans le sens de la fourniture des services d'éducation préscolaire, de transport et de cantine scolaires.



Les réfugiés libyens : Une manne ou un fardeau pour les tunisiens ?

Note de politique N°20
Leila BAGHDADI

Cette note montre que les flux de réfugiés libyens ont opéré un effet redistributif dans l'économie tunisienne. L'afflux des réfugiés a conduit à une augmentation des inégalités en favorisant les classes socio-économiques les plus nanties et les plus éduquées et en défavorisant les tranches sociales les plus vulnérables. De son côté, l'Etat tunisien est un net perdant. Cette note propose d'accorder un statut légal aux résidents libyens en Tunisie.



La finance à la rescousse de l'entrepreneuriat féminin !

Note de politique N°22
Rim BEN AYED MOUELHI
Sonia NACCACHE

Cette note montre que L'activité entrepreneuriale féminine est limitée en Tunisie. La présente note souligne que l'entrepreneuriat féminin est entravé dans sa croissance par des difficultés de financement. En vue d'impulser l'entrepreneuriat féminin et de libérer un grand potentiel de croissance et développement, les auteurs proposent d'adapter les mécanismes de financement et de favoriser leur insertion dans les réseaux d'affaires.

Les notes de politique économique récentes



La réforme du secteur bancaire public en Tunisie : Une réforme orpheline d'une vision stratégique

Note de politique N° 23

Moez LABIDI

Le secteur bancaire tunisien attend désespérément le déclenchement d'une vraie dynamique de réforme. Car des réformes, privées de vision stratégique, qui n'intègrent pas l'ensemble du système financier, qui brillent par leur manque de courage pour sanctionner les responsables des dérapages et par leurs reculades face à certains lobbys, et qui restent hésitantes à instaurer avec fermeté les normes de bonne gouvernance dans les entreprises publiques, ne pourront en aucun cas permettre au secteur bancaire public tunisien de renouer avec la performance et l'efficacité.



L'éducation préscolaire pour tous !

Note de politique N° 25

Sonia NACCACHE

L'éducation préscolaire améliore l'acquisition des apprentissages dans les cycles d'éducation ultérieurs, augmente l'efficacité des dépenses d'éducation et réduit les dépenses sociales. C'est donc un bien collectif qu'il convient d'offrir à tous les enfants comme un droit citoyen et non comme un service à leurs parents. Nous défendons l'idée de généraliser l'éducation préscolaire à tous les enfants tunisiens de 3 à 5 ans, de la mettre sous la tutelle unique du ministère de l'éducation et envisageons les conséquences pratiques de réalisation de cet objectif.



Des politiques actives sont nécessaires pour corriger les inégalités dans les performances éducatives

Note de politique N° 24

Mohamed AYADI

Entre et au sein des régions il existe des écarts assez prononcés entre les performances des élèves des différentes écoles et même entre les élèves d'une même école. Les familles dans les régions intérieures ont les plus faibles potentiels d'appuis à leurs enfants, les plus faibles indices de patrimoines familiaux, et elles offrent moins de ressources éducatives à leurs enfants. Les élèves des régions intérieures fréquentent les écoles les moins nanties en équipements. L'urgence d'une discrimination positive au profit des écoles les plus ignorées et des familles les plus défavorisées particulièrement dans les régions intérieures est de rigueur.



Les cours extrascolaires : sources d'inégalités d'opportunités entre les élèves

Note de politique N° 24

Mohamed AYADI

Dans le cadre de cette note, le recours aux cours extrascolaires est justifié par la mauvaise qualité de l'éducation dispensée pendant les horaires scolaires. La motivation des cours extrascolaires est l'obtention de meilleures notes plutôt que de meilleurs acquis cognitifs. La présente note propose une révision des programmes et des systèmes d'évaluation à l'école est nécessaire pour que l'apprentissage puisse se réaliser exclusivement pendant les horaires scolaires sans recours aux heures extrascolaires.

A propos de NABES Intl.

La North Africa Bureau of Economic Studies (NABES) International est une Société à Responsabilité Limitée créée et présidée par Mr. Mustapha Kamel Nabli. NABES a pour objectif de contribuer au développement économique et social en Tunisie et dans la région d'Afrique du Nord, et ce par l'amélioration de la connaissance et des politiques économiques et sociales. Ses activités incluent la réalisation d'études et recherches économiques et sociales, les publications, les conseils, et l'organisation de rencontres.

A Propos de NABES Lab

L'objet de NABES Lab est de promouvoir des politiques factuelles à travers l'utilisation des recherches de qualité sur la croissance inclusive en Tunisie, dans la région et ailleurs, en rapport avec les débats économiques actuels. Ceci est réalisé à travers l'établissement d'un groupe de réflexion sur les politiques économiques comprenant des chercheurs spécialisés. Dans le cadre de NABES Lab, le groupe de réflexion est engagé, via un processus coordonné, dans la production et la diffusion de documents de politiques économiques et dans l'organisation et/ou la participation à des débats de politiques dans les médias et/ou via internet et d'accéder aux décideurs.



NABES